

N° 298

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

Annexe au procès verbal de la séance du 23 avril 1982.

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

*autorisant l'approbation d'un Accord relatif
à la participation française à la Force multinationale et d'observateurs.*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

▲

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

*L'Assemblée nationale a adopté, en première lecture, le projet
de loi dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 766, 780, 821 et in-8° 136.

Traité et Conventions. — *Accords militaires - Egypte - Force multinationale et d'observateurs - Israël - Politique extérieure.*

Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'Accord par Echanges de lettres en date des 18 et 20 mars 1982 relatif à la participation française à la Force multinationale et d'observateurs, dont le texte est annexé à la présente loi.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 22 avril 1982.

Le Président,

Signé : LOUIS MERMAZ.